Comité de Pétanque & Jeu Provençal
de la Vienne
Siège Social: Maison des Sports
6 Allée Jean Monnet Bat C3 86000 Poitiers

Règlement de la coupe de la Vienne « Paul Bardin »

et du Challenge Des Clubs

1. GENERALITES

Article 1.1-Participants

La participation à cette compétition est facultative. Elle est ouverte à chaque association affiliée à la FFPJP. Plusieurs équipes de la même association peuvent être engagées.

Article 1.2 –Inscriptions

L'inscription à cette compétition devra se faire avant la date choisie par le comité. Les engagements peuvent être envoyés soit par courriel, soit par courrier au responsable, nommé par le comité de la Vienne.

Le montant des inscriptions est fixé à DIX EUROS par équipe, à envoyer au moment de l'inscription. Il ne sera accepté qu'un règlement par club

Article 1.3 –Composition des équipes

Chaque équipe sera composée de 6 à 10 joueurs, y compris le capitaine licencié à la FFPJP appartenant à la même association avec OBLIGATOIREMENT une féminine jouant à chaque tours.

En cas d'absence de féminine l'équipe sera déclaré forfait.

En aucun cas un junior ne pourra remplacer une féminine.

Les 10 joueurs composant l'équipe pour la saison devront figurer sur la feuille d'inscription remise avec la feuille de la première rencontre et celle-ci devra être envoyée au responsable de la commission « Coupe de la vienne ». Les équipes participant à une rencontre devront être composées de joueurs figurant dans cette liste. (Consultable sur le site du comité).

En aucun cas, il ne sera accepté d'autres joueurs venant étayer l'équipe, et ce, durant toute la compétition, une dérogation sera cependant accordée si un (e) joueur (se) était qualifié(e) pour un championnat de France le même week-end.

Le joueur (se) remplaçant (e) ne devra avoir joué dans une des autres équipes de son club.

Toute infraction à cette règle entraînera la disqualification de l'équipe complète.

Dès réception du tirage, les deux équipes devront prendre contact pour fixer la date de la rencontre (vendredi, samedi ou dimanche).

Si les équipes ne s'entendent pas sur une date, la rencontre devra se dérouler le dimanche à 14h du week-end imposé par les organisateurs.

L'équipe tirée au sort en premier sera l'équipe qui recevra la compétition sauf accord entre les deux équipes.

Les équipes d'un même club ne pourront se rencontrer avant le troisième tour sauf si le nombre de participants est insuffisant.

Le tirage des premier et second tours de la coupe peut être fait par secteur géographique afin de limiter les frais de déplacement.

Les équipes se rencontrant doivent faire preuve de fair-play, aucun arbitre ne sera nommé par le Comité de la Vienne.

Si incident il y avait, celui-ci serait soumis au comité, qui pourra prendre une décision ou porter le fait devant la commission de discipline.

Article 1.4- Les Terrains

Il sera OBLIGATOIRE à chaque clubs qui reçoivent de tracer 6 terrains de 3x12m minimum quand vous jouez en extérieur, pour les clubs possédant un boulodrome couvert le traçage des terrains ne sera pas obligatoire mais conseillé dans la mesure du possible.

2 –DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Article 2.1 –Organisation de la rencontre

Les rencontres sont soumis au règlement officiel de la FFPJP.

Les dates de jeux seront imposées par les organisateurs, elles vous obligeront à jouer le vendredi, samedi ou dimanche.

Aucun résultat ne sera pris en compte si les dates ne correspondent pas au week-end imposé par les organisateurs, sous peine de disqualification des DEUX équipes.

La compétition se déroulera par élimination directe.

Les perdants du premier tour disputeront le CHALLENGE DES CLUBS. Si une équipe est office au premier tour et perd au second, elle pourra réintégrer le challenge des clubs.

Chaque rencontre a un total de 11 points. Il sera attribué 1 point par partie gagnée avec la distribution suivante:

* Deux triplettes dont une mixte.

* Trois doublettes dont une mixte.

*Six têtes à têtes dont une partie féminine .

L’ordre des rencontres est le suivant: triplettes, puis doublettes, puis têtes à têtes.

Gestion de la feuille de match:

Remplacement d’un joueur.

Dans les cycles doublettes et triplettes, deux remplacements peuvent être effectués en cours de partie, un seul dans chaque partie.

Pour la Doublette Mixte et le Triplette Mixte, le remplacement ne devra pas porter atteinte à la mixité de l'équipe.

Le joueur remplacé ne peut plus jouer dans le cycle.

Les remplaçants ne peuvent être que des joueurs inscrits à cet effet sur la feuille de match.

Les remplacements devront être opérés entre deux mènes et être signalés au capitaine de l'équipe adverse.

En cas d'absence d'un ou plusieurs joueurs, l'équipe perd le nombre de tête à tête correspondant mais elle pourra jouer les autres parties, sans boule supplémentaire. Afin de préserver l'intérêt d'un éventuel coaching. La féminine ayant joué la triplette mixte ne pourra pas remplacer un homme durant la rencontre.

Si une féminine joue à la place d'un homme, elle ne pourra pas remplacer la féminine. Mais il peut y avoir possibilité de faire jouer une seconde féminine, si et seulement si elle ne prend pas la place d'un homme pendant la rencontre.

Article2.2 –Tenues

Les joueurs de la même équipe devront porter OBLIGATOIREMENT un haut et bas identique avec le nom du club.
Jeans interdit

Article 2.3–Rendu des résultats

Le délégué de l'équipe gagnante devra envoyer la feuille de match ainsi que les résultats de la rencontre signés par les deux capitaines d'équipe au responsable, dans les 48h qui suivent la compétition. Pour gagner quelques jours, il peut également anticiper son arrivée par un appel téléphonique ou un courriel, mais seule la feuille de match originale fera foi elle sera a envoyée 5 jours maximum après la date butoir sous peine de disqualification des deux équipes.

Article 2.4 –Récompenses

Toutes les récompenses seront réglées sous forme de virement au nom du club.

LE COMITE DE PILOTAGE.